Guide des études

au

Doctorat professionnel en éducation (D. Éd.)

Cohorte 1 - 2018[1]

Faculté d'éducation
Programmes facultaires d'études supérieures

Ce guide s'adresse à toutes les doctorantes et tous les doctorants du doctorat professionnel en éducation (D. Éd.) ainsi qu'aux personnes les encadrant.

IMPORTANT : Le présent document est mis à jour régulièrement. Veuillez consulter l'**intranet** du programme pour obtenir la version la plus récente, à https://www.usherbrooke.ca/pfes/intranet/doctorat-professionnel-en-education/.

POUR AVOIR ACCÈS À L'INTRANET et à tous les liens présents dans ce guide, vous devez vous connecter avec votre CIP et mot de passe institutionnel.

[1] Les étudiantes et étudiants de la Cohorte 1 avec M. Raymond Robert Tremblay, chargé de cours, lors de leur Séminaire II en avril 2018

Table des matières

Introduction 5

La finalité 6

Les savoirs professionnels 7

Le comité de direction 10

Le parcours type 10

Les activités pédagogiques 11

Les activités pédagogiques obligatoires 11

Les activités de groupe 11

Durée 11

Inscription 11

Notation 11

Description 12

DED901 - Perspectives épistémologiques et intervention (3 crédits) 12

DED902 - Méthodologie pour fonder et évaluer les interventions (3 crédits) 12

DED903 - Lire et écrire pour mobiliser la recherche au profit de l'intervention (3 crédits) 13

DED904 - Éthique de l'intervention (3 crédits) 13

Les activités de séminaires 14

Préalable 14

Durée 14

Inscription 14

Notation 14

Description 14

DED907 – Séminaire I : Intervention et développement professionnel (4 crédits) 15

DED908 – Séminaire II : Intervention et mobilisation des savoirs (4 crédits) 15

DED909 – Séminaire III : Communication des savoirs professionnels (4 crédits) 15

Les activités de projets 16

Préalables 16

Durée 16

Inscription 16

Notation 16

Description 16

DED921 – Projet I (9 crédits) 17
DED922 – Projet II (9 crédits) 17
Étapes de réalisation 17
Demande d'attestation éthique 18
Les activités de résidences 19
Concommitance 19
Durée 19
Inscription 19
Encadrement 19
Notation 19
Description 19
DED914 – Résidence I (3 crédits) 20
DED915 – Résidence II (3 crédits) 20
La production intermédiaire – *DED916 Épreuve et soutenance doctorales* (6 cr.) 21
Préalable 21
Durée 21
Inscription 21
Notation 22
Description 22
Jury 22
Procédure 23
Évaluation des réponses aux questions 23
Soutenance et évaluation de l'épreuve doctorale 23
La production de fin d'études – *DED923 Activité de synthèse* (12 cr.) 25
Préalable 25
Durée 25
Inscription 25
Description 25
Constitution du jury et autorisation du dépôt initial 26
Dépôt initial de l'essai doctoral et de la communication professionnelle 27
Évaluation de l'essai doctoral et de la communication professionnelle 27
Rencontre de délibération 27
Dépôt final de l'essai doctoral et de la communication professionnelle 29

Les activités pédagogiques optionnelles 30
DED937 – Approche de codéveloppement professionnel : fondements et pratique 30
Durée 30
Inscription 30
Notation 30
Description 30
Activités optionnelles de groupe hors programme 30
Inscription 30
Activités de lectures dirigées – DED935 et DED936 31
Durée 31
Inscription 31
Encadrement 31
Notation 31
Description 32
Résultat 32
La reconnaissance des acquis 33
Les renseignements utiles 34
Obtenir un CIP et accéder à Moodle 34
S'inscrire en scolarité ou en rédaction 34
Retirer l'inscription en scolarité ou en rédaction 34
S'inscrire à une activité pédagogique 34
Retirer ou abandonner une activité pédagogique 34
Accéder Au dossier étudiant 35
Obtenir des documents officiels 36
Demander un délai 36
Interrompre les études 36
Demander une révision de note 36
Maintenir la moyenne cumulative minimale 37
Normes de présentation des travaux écrits 37

INTRODUCTION

Le présent document précise la **finalité** du doctorat professionnel en éducation (D. Éd.) et le sens donné aux **savoirs professionnels** au D. Éd.

De plus, il fournit les renseignements utiles à la constitution du **comité de direction**.

Ensuite, les **activités pédagogiques** sont décrites, ainsi que les étapes que comprend le parcours doctoral et les actions à poser, de manière à favoriser le déroulement du parcours doctoral dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, des informations relatives à la démarche de **reconnaissance des acquis** sont proposées, ainsi que d'autres **renseignements utiles**.

IMPORTANT

Ce guide contient des informations essentielles sur le cheminement au **doctorat professionnel en éducation** et sur les démarches administratives à faire tout au long du parcours.

L'équipe du programme prend pour acquis que vous connaissez le Règlement des études ainsi que les règles facultaires s'appliquant aux programmes de 3e cycle.

Toutes les informations complémentaires à ce guide sont disponibles sur la page des :

Programmes facultaires d'études supérieures en éducation

Les MEMBRES de L'ÉQUIPE du PROGRAMME sont là pour vous aider!

Responsable du programme
Pre Suzanne Guillemette

Conseillère pédagogique
Mme Liane Desharnais

Commis aux affaires académiques
Mme Andréanne Marcotte

UNE SEULE ADRESSE :

doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca

LA FINALITÉ

L'enjeu premier du doctorat professionnel en éducation (D. Éd.) de l'Université de Sherbrooke est d'apporter une contribution significative, originale et pertinente pour la communauté de pratique. En ce sens, la finalité du D. Éd. est de :

> […] former des professionnelles et professionnels de haut niveau en éducation, qui interviendront de façon éclairée, responsable et critique dans des contextes complexes et mouvants et qui contribueront à la production de savoirs professionnels en éducation et à leur diffusion. (Université de Sherbrooke, 2013, p. 16)

Au D. Éd., les caractéristiques épistémologiques du savoir développé de même que les démarches méthodologiques qui en permettent sa construction sont propres à l'interrelation qui existe ou se développe entre la pratique et la théorie.

Le point de départ demeure le contexte professionnel dans lequel œuvre la doctorante ou le doctorant. Une problématique professionnelle et locale est mise en lumière afin de mener deux projets d'intervention dans le milieu et ainsi en venir à une production de savoirs professionnels.

La diplômée ou le diplômé est reconnu comme un leader engagé et novateur dans leur communauté respective. Elle ou il est en mesure de mieux cerner les problématiques professionnelles et y répondre en tirant profit des savoirs issus de la recherche. Elle ou il démontre une capacité à effectuer une réflexion critique et éthique sur l'intervention et sur le savoir qui la fonde. Le profil de sortie au D. Éd. prévoit la capacité pour la ou le diplômé de poser un regard critique sur son propre développement professionnel et, plus particulièrement, sur le processus sous-jacent à ce développement. Dans le cadre de cette démarche, la doctorante ou le doctorant est appelé à documenter son processus de développement professionnel, en prenant une posture réflexive.

LES SAVOIRS PROFESSIONNELS

Sur le plan pédagogique, le programme s'appuie sur des cadres épistémologiques et méthodologiques qui conçoivent le développement de savoirs ***par, dans*** et ***pour*** l'action (Argyris et Schön, 1978; St-Arnaud, 2003). Cette perspective suppose une mise en dialogue des savoirs théoriques et des savoirs issus de la pratique, voire de savoirs expérientiels[2]-[3]. L'interrelation entre les savoirs issus de la pratique, croisée aux savoirs théoriques, permet la production de savoirs professionnels pertinents au domaine d'expertise dans lequel œuvre la personne doctorante et, par conséquent, pour la communauté de pratique.

Pour Lepley (2009), les savoirs professionnels sont des savoirs situés puisqu'ils ont été formalisés dans le temps et dans l'espace à partir d'activités réelles et contextualisées. Selon cette auteure, ils s'inscrivent dans une classe de situations, puisque l'on peut les observer et les valider dans un champ plus large que dans la classe de situation dans laquelle ils ont été construits.

Pour Wittorski (2007) et Bourassa, Fournier et Goyer (2012), le savoir peut se qualifier de professionnel lorsqu'une communauté professionnelle ou souhaitant le devenir décide de valider un énoncé traduisant une séquence d'actions jugée en dominante, distinctive et légitime, et ce, en vue de le faire valoir et reconnaître dans l'espace social. Pour ces auteurs, le savoir professionnel a une dimension sociale très forte, assortie d'un acte de formalisation repéré ou codifié. En complément, Wittorski (2007) énonce cinq dimensions pour qualifier un savoir de professionnel :

1) Le savoir de professionnel est un énoncé qui met en relation trois types d'éléments : une représentation dans une classe de situation, une classe d'actions et une classe de résultats ;
2) La relation entre la classe de situation et la classe d'actions est démontrée par un jugement de pertinence ;
3) La relation entre la classe d'actions et la classe de résultats est exprimée par un jugement prédictif d'efficacité ou d'efficience ;
4) L'ensemble des énoncés portés par une personne est partagé au sein d'un groupe ;
5) La généralisation peut-être plus large que la classe de situation dans laquelle elle a été construite.

Costley et Lester (2012), auteurs et fondateurs du "work based doctorate" au Royaume-Uni, apportent un éclairage pragmatique quant à la notion de savoirs professionnels. Le savoir professionnel s'inscrit notamment à l'intersection de la pratique et de la théorie. Ayant analysé les différents types de doctorats professionnels dans le monde anglo-saxon et dans un but de rendre explicite le concept de savoir professionnel, ils en identifient quatre caractéristiques épistémologiques et en déclinent pour chacune, la façon de l'opérationnaliser :

1) <u>La problématique initiale</u> : au départ, le savoir professionnel se développe à partir d'une situation issue de la pratique, il est *situé* ;

---

[2] Le savoir d'expérience se définit par un savoir développé de manière itérative dans la pratique professionnelle y intégrant des connaissances, des savoir-faire et un savoir-être soutenu par des croyances ou des valeurs. C'est le plus souvent un savoir que l'apprenant possède en partie sur un objet de connaissance avant même qu'il ne soit exposé à cet ensemble de connaissances de manière théorique (par exemple, dans le cadre d'un programme de formation) (Legendre, 2005; Potvin, 2016).

[3] « Le doctorat professionnel en éducation s'appuie sur le savoir expérientiel, l'exigence d'un minimum de cinq années d'expérience de travail pertinente au domaine d'études constitue l'une des conditions d'admission particulières » (Université de Sherbrooke, 2013, p. 34).

2) Le mode de construction : le savoir professionnel s'élabore à l'aide de méthodologies qui permettent de construire une compréhension de la situation capable de rendre justice à sa complexité, d'en faire apparaître les différentes strates de significations, de prendre en compte l'interprétation des actrices et des acteurs impliqués et de proposer de nouvelles façons de faire ou d'agir à titre de résultats ;
3) Les critères de validité : la pertinence pratique constitue le critère de validité le plus important du savoir professionnel. Le savoir professionnel permet la compréhension d'un phénomène de la pratique de même que la mise en œuvre de nouvelles façons de faire ou d'agir au regard d'un changement, de l'accompagnement, voire du développement d'une organisation ;
4) Le lieu d'ancrage du savoir : le savoir professionnel est situé et contextualisé, mais il n'est pas strictement d'ordre personnel. Le doctorat professionnel conduit au développement de nouvelles compétences au sein de l'organisation (compétences individuelles ou collectives) et suppose une transformation ou une formalisation de l'agir compétent chez la doctorante ou le doctorant, le qualifiant de : "*professional at the highest levels*"[4].

À ce jour, la définition des savoirs professionnels retenue au D. Éd. se fonde principalement sur les quatre caractéristiques proposées par Costley et Lester (2012). Ces dernières ne précisent que brièvement ce qu'est un savoir professionnel. Par ailleurs, ces auteurs apportent un éclairage quant à la façon dont se développe ce savoir professionnel : ces caractéristiques sont davantage de l'ordre opératoire. Pour mieux cerner le *savoir professionnel* à titre d'objet, nous ajoutons aux propos de Costley et Lester (2012) ceux rapportés par Bourrassa *et coll.,* (2012); Lepley (2009) et Wittorski (2007) dans leurs travaux respectifs de recherche. Le savoir professionnel se définit par :

> un savoir contextualisé (pertinence sociale) et formalisé (pertinence théorique) à partir d'activités dans le temps et dans l'espace dans le but de répondre à une situation professionnelle problématisée. Le savoir illustre les relations existantes entre la classe de situation, les classes d'actions (savoir pratique) et les résultats prédictifs au regard d'une nouvelle famille de situation. Il a un potentiel de transférabilité dans des familles de situations semblables ou connexes qui soutiennent alors la professionnalisation d'une communauté de pratique en éducation.

Pour démontrer le développement d'un nouveau savoir professionnel, celui-ci doit répondre aux cinq caractéristiques suivantes :

- Il se développe en situation de pratique mettant en relation la famille de situations, les actions et résultats[5] ainsi que les retombées[6] susceptibles d'être observées;
- Il se développe à l'aide d'un projet d'intervention dans le milieu qui permet de construire une compréhension de la situation professionnelle réelle (problématiser), de rendre justice à sa complexité (pertinence sociale) et de la soutenir par des cadres conceptuels (pertinence théorique) pour mieux en comprendre le phénomène ;
- Il se formalise par des critères de validité en soutien à l'émergence d'invariants à titre de savoirs pratiques innovants. Ce qui suppose l'explicitation d'une méthodologie de l'intervention rigoureuse. Ces

[4] Professionnel de haut niveau (traduction libre)

[5] Définition de résultats : ce qui résulte d'une action, d'une démarche de résolution de problème ou d'une démarche de collecte et d'analyse de données, plus particulièrement en recherche.

[6] Définition de retombées : conséquences ou effets (généralement bénéfiques) à court, à moyen ou à long terme en lien avec les actions menées dans le cadre des projets au sein de l'établissement hôte et dans le milieu de la pratique.

critères de validité s'illustrent par l'interrelation qui existe entre la réalité vécue et documentée par des méthodes de collecte et d'analyse de données sur le terrain en interrelation avec les cadres conceptuels qui expliquent le phénomène tout en tirant profit des savoirs expérientiels de départ pour répondre à la problématique professionnelle;

- Il prend racine dans une famille de situations professionnelles plus large que la situation professionnelle dans laquelle il a été construit ;
- Il s'inscrit dans une démarche de professionnalisation tant pour la communauté professionnelle que pour la doctorante ou le doctorant.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Avant l'admission au doctorat professionnel en éducation ou au cours du premier trimestre d'admission au programme, une première action importante à poser consiste, pour la doctorante ou le doctorant, à conclure une entente avec un membre du corps professoral de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, qui accepte d'agir en tant que directrice ou directeur d'études doctorales.

Pour y arriver, la doctorante ou le doctorant consulte la page web de la Faculté d'éducation afin de prendre connaissance des pages personnelles des membres du corps professoral, où figure un aperçu de leurs thèmes de recherche ainsi que leurs coordonnées.

La directrice ou le directeur et la doctorante ou le doctorant doivent compléter le formulaire de confirmation du comité de direction et le transmettre au programme (doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca) **au plus tard à la fin du premier trimestre d'admission au programme**, pour rendre l'entente formelle.

Par la suite, il sera important d'identifier une personne qui codirigera les études doctorales de la doctorante ou du doctorant, et ce, avant le début de l'activité DED921 *Projet I*. La codirectrice ou le codirecteur proviendra du milieu professionnel et devra faire une demande d'habilitation (consultez la section « *Je souhaite codiriger une étudiante ou un étudiant* » en bas de la page web). Une fois l'habilitation obtenue, le formulaire de confirmation du comité de direction déjà signé par la direction sera à compléter et à signer par la codirection.

Tout changement dans la composition du comité de direction (ou situation particulière) doit être signifié au programme à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca.

LE PARCOURS TYPE

PARCOURS TYPE																	
AN 1			AN 2			AN 3			AN 4			AN 5			AN 6		
Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été	Automne	Hiver	Été
DED 901 (3 cr.) Perspectives épistémologiques et intervention	**DED 903** (3 cr.) Lire et écrire pour mobiliser la recherche au profit de l'intervention			**DED 902** (3 cr.) Méthodologie pour fonder et évaluer les interventions			**DED 916** (6 cr.) Épreuve et soutenance doctorales										
	DED 904 (3 cr.) Éthique de l'intervention																**Colloque** Été
			DED 907 (4 cr.) Séminaire I Intervention et développement professionnel						**DED 908** (4 cr.) Séminaire II Intervention et mobilisation des savoirs				**DED 909** (4 cr.) Séminaire III Communication des savoirs professionnels				
Confirmation direction		Amorce Projet I	**DED 921** (9 cr.) Projet I					Amorce Projet II	**DED 922** (9 cr.) Projet II			**DED 923** (12 cr.) Activité de synthèse					**Diplomation Septembre**
			DED 914 (3 cr.) Résidence I						**DED 915** (3 cr.) Résidence II								
Activités optionnelles (24 cr. dont 15 cr. préalables à l'admission)																	
90 crédits																	

La doctorante ou le doctorant se verra remettre son parcours spécifique lors de son entrée au programme.

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Au doctorat professionnel en éducation (D. Éd.), le parcours doctoral s'échelonne sur six (6) ans, selon un régime à temps partiel. Il comprend 90 crédits, dont 66 crédits d'activités pédagogiques obligatoires et 24 crédits d'activités optionnelles.

Les pages suivantes présentent les descriptions des activités pédagogiques obligatoires, suivies des descriptions des activités pédagogiques optionnelles.

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES OBLIGATOIRES

Voici la répartition des crédits d'activités pédagogiques obligatoires :

- quatre (4) activités de groupe de trois (3) crédits;
- trois (3) séminaires de quatre (4) crédits chacun dont la durée varie de quatre (4) à cinq (5) trimestres;
- deux (2) activités de résidence de trois (3) crédits chacune dont la durée maximale est de trois (3) trimestres;
- deux (2) activités de projet de neuf (9) crédits chacune qui sont au cœur du parcours doctoral;
- l'épreuve et soutenance doctorales de six (6) crédits réalisée à la suite de la réussite du premier projet;
- une activité de synthèse de douze (12) crédits.

Tout au long du parcours doctoral, l'élaboration des deux activités de projet (DED921 *Projet I* et DED922 *Projet II*) est soutenue par les cours de groupe et les deux premiers séminaires. De plus, les deux activités de résidence (DED914 *Résidence I* et DED915 *Résidence II*) outillent la doctorante ou le doctorant pour la réalisation de chacun des projets. L'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales* suit obligatoirement la réussite de l'activité DED921 *Projet I*. Cette épreuve vise à valider les capacités conceptuelles nécessaires à la poursuite du programme. Cette épreuve sert aussi de fondement entre le projet de mise en œuvre (DED921 *Projet I*) et celui en devenir (DED922 *Projet II*), et ce, tout en faisant des liens avec les méthodologies de l'intervention préconisées.

Vers la fin du parcours doctoral, l'activité DED923 *Activité de synthèse* comprend la rédaction d'un essai doctoral et la préparation d'une communication destinée à la communauté professionnelle. Cette dernière activité est soutenue par l'activité DED909 *Séminaire III*, qui porte plus spécifiquement sur la communication des savoirs professionnels.

LES ACTIVITÉS DE GROUPE

DURÉE

La durée des activités pédagogiques DED901, DED902, DED903 et DED904 est d'un trimestre.

INSCRIPTION

Consultez la section Vous inscrire à une activité pédagogique de ce même Guide.

NOTATION

Une note alphanumérique selon le barême ci-dessous est accordée à chacune des activités de groupe.

Excellent		Très bien		Bien		Passable et Échec	
A+ : 91 % et +	4.3	B+ : 82 % à 84 %	3.3	C+ : 73 % à 75 %	2.3	D+ : 64 % à 66 %	1.3
A : 88 % à 90 %	4.0	B : 79 % à 81 %	3.0	C : 70 % à 72 %	2.0	D : 60 % à 63 %	1.0
A- : 85 % à 87 %	3.7	B- : 76 % à 78 %	2.7	C- : 67 % à 69 %	1.7	E : 59 % et -	0

DESCRIPTION

Les cibles de formation et un aperçu du contenu des activités de groupe sont présentés dans les pages suivantes.

DED901 - PERSPECTIVES ÉPISTÉMOLOGIQUES ET INTERVENTION (3 CRÉDITS)

Cible(s) de formation

Dégager l'univers épistémologique propre au programme de doctorat professionnel en éducation, en prenant appui sur des sources théoriques et sur la pratique. Caractériser les fondements épistémologiques de la recherche scientifique, de la recherche professionnalisante, de la pratique professionnelle et de l'intervention; développer une connaissance des différents courants épistémologiques; porter un regard critique sur des concepts liés à l'épistémologie; distinguer science et pseudoscience; procéder à des analyses de cas mettant en scène des enjeux épistémologiques; mener une réflexion épistémologique personnelle visant à raffiner les conceptions ainsi qu'à structurer des cadres afin de déployer son projet de doctorat professionnel.

Contenu

Épistémologies des savoirs scientifiques et des savoirs liés à l'intervention : apprentissage expérientiel, science-action; conceptions de l'intervention dans le champ de l'éducation et de ses rapports avec la recherche scientifique et la transformation des situations éducatives; fondements épistémologiques de la recherche scientifique, de la recherche professionnalisante, de la pratique professionnelle et de l'intervention; courants épistémologiques; concepts liés à l'épistémologie (observation, objectivité, objectivation); science et pseudoscience.

DED902 - MÉTHODOLOGIE POUR FONDER ET ÉVALUER LES INTERVENTIONS (3 CRÉDITS)

Cible(s) de formation

Planifier et mettre en œuvre une démarche méthodologique rigoureuse, souple et cohérente avec les visées du doctorat professionnel. Explorer et expérimenter des dispositifs collaboratifs et des outils d'analyse et de collecte de données pour problématiser, mettre en œuvre et évaluer les interventions en contexte professionnel. S'habiliter à rendre compte de ces interventions de façon à les inscrire dans un processus de production de savoirs professionnels.

Contenu

Historique et diversité des méthodes liées à l'intervention en contexte professionnel prenant appui sur des cadres épistémologiques pertinents (p.ex. intervention s'appuyant sur la recherche-action, la recherche développement, la recherche professionnalisante). Méthodes et outils de collecte et d'analyse de données (p. ex. observation, entretien, analyses qualitatives). Actions de recherche et d'éducation en vue d'un changement (p. ex. communauté d'apprentissage professionnel, groupe de codéveloppement professionnel ou d'analyse de pratiques).

DED903 - LIRE ET ÉCRIRE POUR MOBILISER LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'INTERVENTION (3 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
Développer sa compétence à communiquer des savoirs professionnels, à l'écrit, en s'adaptant à la situation de communication. Développer des compétences informationnelles. Recenser des travaux de recherche liés à son domaine d'intervention. Distinguer différents paradigmes et approches méthodologiques utilisés dans la recherche en éducation et en sciences sociales. En apprécier les intérêts et les limites et poser un regard critique sur la portée des résultats. Favoriser la mobilisation de la recherche et des savoirs universitaires et professionnels en contexte professionnel tout en les interrogeant à la lumière de l'expérience pratique.
Contenu
Littératies universitaires; rôle de l'écrit; rapport à l'écrit; introduction à la notion de genre textuel. Compétence scripturale: processus d'écriture, système énonciatif, modalisation, discours rapportés. Banque de références informationnelles, stratégie de recherche et d'archivage d'information. Planification d'une recension des écrits, reconnaissance des caractéristiques de la recension, mise en texte, révision. Portée des résultats selon le type et le paradigme de recherche. Critères de validité de la recherche dans les différents paradigmes. Problématique de la mobilisation de la recherche en contexte d'intervention. Lieux de diffusion de la recherche et caractéristiques.

DED904 - ÉTHIQUE DE L'INTERVENTION (3 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
Reconnaitre les enjeux éthiques dans divers contextes de l'agir professionnel en éducation : au sein des organisations, dans les interventions, dans des projets d'innovation et de recherche. Développer les composantes de la compétence éthique : sensibilité morale, analyse de situations, dialogue et délibération, jugement et responsabilité, prise en compte des normativités dans le contexte et des modalités de l'agir moral en situation.

Contenu
Démarches de jugement professionnel qui intègrent des cadres éthiques en contexte de travail dans le monde de l'éducation. Analyses de pratiques et de situations professionnelles selon une perspective éthique, c'est-à-dire en considérant des normes, des principes et des valeurs, ainsi que les conséquences des gestes ou des décisions sur les personnes. Prise en compte des cadres légaux, règlementaires et déontologiques relatifs à l'agir professionnel en milieu de pratique ou d'intervention. Identification et résolution de dilemmes moraux au sein des organisations, dans les interventions, dans des projets d'innovation ou de recherche.

LES ACTIVITÉS DE SÉMINAIRES

PRÉALABLE

L'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales* est préalable à l'activité DED908 *Séminaire II*.

DURÉE

La durée des activités de séminaires est de trois trimestres.

INSCRIPTION

Consultez la section Vous inscrire à une activité pédagogique de ce même Guide.

NOTATION

Une note alphanumérique selon le barême ci-dessous est accordée à chacune des activités de séminaire.

Excellent		Très bien		Bien		Passable et Échec	
A+ : 91 % et +	4.3	B+ : 82 % à 84 %	3.3	C+ : 73 % à 75 %	2.3	D+ : 64 % à 66 %	1.3
A : 88 % à 90 %	4.0	B : 79 % à 81 %	3.0	C : 70 % à 72 %	2.0	D : 60 % à 63 %	1.0
A- : 85 % à 87 %	3.7	B- : 76 % à 78 %	2.7	C- : 67 % à 69 %	1.7	E : 59 % et -	0

DESCRIPTION

Les trois activités de séminaire soutiennent la réalisation des activités liées aux pièces maîtresses du doctorat professionnel en éducation, soit DED921 *Projet I*, DED922 *Projet II* et DED923 *Activité de synthèse*.

En premier lieu, l'activité **DED907 *Séminaire I : Intervention et développement professionnel*** soutient la planification et la démarche méthodologique de l'activité DED921 *Projet I* et comprend une dimension portant sur le développement professionnel de la doctorante ou du doctorant.

En second lieu, l'activité **DED908 *Séminaire II : Intervention et mobilisation des savoirs*** aide à porter un regard rétrospectif sur l'activité DED921 *Projet I*, dans le but d'en préciser les enjeux et de contribuer à la réalisation de l'activité DED922 *Projet II*. L'activité DED908 *Séminaire II* prévoit aussi un retour sur les savoirs professionnels développés et préconise des moments de prise de recul et d'introspection pour soutenir le développement professionnel de la doctorante ou du doctorant.

En troisième lieu, l'activité **DED909 *Séminaire III : Communication des savoirs professionnels*** soutient la réalisation de l'activité DED923 *Activité de synthèse*, selon une perspective de professionnalisation, où la doctorante ou le doctorant est appelé à identifier les savoirs professionnels développés ainsi que ceux qui émergent de la mise en oeuvre des projets d'intervention (DED921 *Projet I* et DED922 *Projet II*).

Les cibles de formation et un aperçu du contenu des activités de séminaire sont présentées dans les pages suivantes.

DED907 – SÉMINAIRE I : INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (4 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
Dresser le bilan des compétences acquises à travers son parcours professionnel. Analyser son contexte d'intervention et documenter sa situation professionnelle. Circonscrire une thématique professionnelle à partir de laquelle seront élaborés ses projets d'intervention dans le milieu de pratique.
Contenu
Planification du Projet I et détermination des domaines de savoir pertinents pour l'action. Planification de la démarche méthodologique. Présentation et discussion avec les pairs.

DED908 – SÉMINAIRE II : INTERVENTION ET MOBILISATION DES SAVOIRS (4 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
Analyser de façon rétrospective le Projet I préalablement mis en œuvre. En reconnaitre les forces et limites sur le plan de la démarche, tant du point de vue méthodologique que du point de vue professionnel. Circonscrire les enjeux sur lesquels portera le Projet II.
Contenu
Planification du projet d'intervention et détermination des domaines de savoir pertinents pour l'action. Planification de la démarche méthodologique. Présentation et discussion avec les pairs. Réflexion sur le processus de développement professionnel en cours à travers la réalisation des projets.

DED909 – SÉMINAIRE III : COMMUNICATION DES SAVOIRS PROFESSIONNELS (4 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
Analyser de façon rétrospective le Projet II préalablement mis en œuvre. En reconnaître les forces et limites sur le plan de la démarche, tant du point de vue méthodologique que du point de vue professionnel. Établir des liens entre les cadres conceptuels liés à la thématique professionnelle et les savoirs professionnels développés dans le cadre des projets. Développer sa compétence à communiquer des savoirs professionnels, oralement et à l'écrit, en s'adaptant à la situation de communication.
Contenu
Présentation et discussion avec les pairs. Réflexion sur le processus de développement professionnel en cours à travers la réalisation des projets. Analyse de la situation de communication : attitude énonciative, destinataire, contexte de communication ou de diffusion, genre du discours oral ou écrit. Analyse des caractéristiques du genre (proposition de communication, communication orale en contexte professionnel ou scientifique, affiche, article professionnel ou scientifique). Accompagnement dans la préparation et la rédaction de communications professionnelles et scientifiques, y compris dans l'activité de synthèse.

LES ACTIVITÉS DE PROJETS

PRÉALABLES

L'activité DED921 *Projet I* est préalable à l'activité DED922 *Projet II*.
L'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales* est préalable à l'activité DED922 *Projet II*.

DURÉE

La durée des activités **DED921 *Projet I*** et **DED922 *Projet II*** est respectivement de trois (3) et de cinq (5) trimestres, à compter de la réception par le programme du *formulaire Projet*.

INSCRIPTION

L'inscription aux activités **DED921 *Projet I*** et **DED922 *Projet II*** se fait au moyen du formulaire d'inscription. Cependant, le formulaire Projet doit être complété et transmis au programme par le comité de direction, à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca pour valider cette inscription.

NOTATION

Une note alphanumérique selon le barême ci-dessous est accordée à chacune des activités de projets.

Excellent		Très bien		Bien		Passable et Échec	
A+ : 91 % et +	4.3	B+ : 82 % à 84 %	3.3	C+ : 73 % à 75 %	2.3	D+ : 64 % à 66 %	1.3
A : 88 % à 90 %	4.0	B : 79 % à 81 %	3.0	C : 70 % à 72 %	2.0	D : 60 % à 63 %	1.0
A- : 85 % à 87 %	3.7	B- : 76 % à 78 %	2.7	C- : 67 % à 69 %	1.7	E : 59 % et -	0

DESCRIPTION

Avec l'activité DED923 *Activité de synthèse*, les activités **DED921 *Projet I*** et **DED922 *Projet II*** constituent les pièces maîtresses du doctorat professionnel en éducation.

Les activités de projets visent une intervention dans le milieu, la production et la diffusion de savoirs professionnels. Les deux projets d'intervention sont complémentaires et réalisés en réponse à une problématique professionnelle circonscrite dans un milieu de pratique. La réalisation des projets doit permettre l'analyse et la compréhension de cette problématique en vue d'améliorer la situation initiale. L'encadrement offert par le comité de direction et les deux premières activités de séminaire soutiennent la doctorante ou le doctorant dans la réalisation des projets.

Les projets peuvent être de natures variées et se décliner de différentes façons. Au moins un des deux projets comporte la mise en œuvre d'une action concrète, prenant la forme d'une intervention ou d'un développement dans le milieu professionnel, qui conduira à un changement dans les pratiques. Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont susceptibles de contribuer à une compréhension accrue de la situation professionnelle et d'apporter;des éléments de réponse à la problématique professionnelle identifiée au point de départ;
- Ils s'inscrivent dans une démarche d'action au sein d'une organisation;
- Ils prennent en considération le contexte organisationnel;
- Ils permettent le développement de savoirs professionnels;
- Ils sont élaborés avec la collaboration du milieu dans lequel ils se dérouleront;
- Ils sont autorisés par une personne responsable au sein de l'organisation;
- Ils respectent les règles d'éthique en matière de recherche et d'interventions auprès des êtres humains.

Dans le cadre des activités de projets, trois productions sont attendues : un rapport initial, un cahier des charges et un rapport d'évaluation du projet (consulter l'intranet pour obtenir les grilles d'évaluation des activités de projets).

La fiche résultat (disponible dans l'intranet) doit être remplie au fur et à mesure des résultats des évaluations et transmise à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca par la personne responsable de l'activité **au plus tard un mois après le dépôt du rapport final**.

DED921 – PROJET I (9 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
À partir d'une analyse de son contexte professionnel, explorer une thématique professionnelle interpellante dans le cadre d'un projet d'intervention ou de transformation dans le milieu de pratique. S'appuyant sur des cadres conceptuels, épistémologiques et méthodologiques pertinents, planifier et mettre en œuvre son projet en contexte, en prenant en compte les aspects politiques, sociaux et organisationnels.
Contenu
Développement des outils nécessaires à la réalisation de l'intervention et de son évaluation. Collecte des données et analyse de l'intervention, de ses impacts sur l'organisation, sur le développement des compétences individuelles et collectives. Première esquisse des savoirs professionnels qui se dégagent de la démarche doctorale.

DED922 – PROJET II (9 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
Approfondir une thématique professionnelle interpellante dans le cadre d'un projet d'intervention ou de transformation dans le milieu de pratique. S'appuyant sur des cadres conceptuels, épistémologiques et méthodologiques pertinents, de même que sur le travail réalisé dans le cadre du Projet I, planifier et mettre en œuvre un second projet en contexte, en prenant en compte les aspects politiques, sociaux et organisationnels.
Contenu
Développement des outils nécessaires à la réalisation de l'intervention et de son évaluation. Collecte des données et analyse de l'intervention, de ses impacts sur l'organisation, sur le développement des compétences individuelles et collectives. Seconde esquisse des savoirs professionnels qui se dégagent de la démarche doctorale.

ÉTAPES DE RÉALISATION

La réalisation du *Projet 1* comporte différentes étapes, dont voici un aperçu.

1. Analyse du contexte professionnel et détermination de la problématique professionnelle générale et celle spécifique au *Projet I* conduisant à la formulation des objectifs de ce premier projet. Le travail à cette étape se fonde sur des :
    a. Données issues du milieu de pratique;
    b. Référents issus de la littérature scientifique et professionnelle.
2. Planification et préparation de la démarche de réalisation du projet :
    a. Étapes de réalisation;

b. Stratégies de recueil d'information;
c. Modalités de mise en œuvre du projet;
d. Développement des outils nécessaires à la conduite du projet.

3. Démarche de demande d'attestation facultaire de conformité éthique conformément aux balises facultaires.
4. Réalisation du projet dans le milieu.
5. Analyse du projet sur la base des données recueillies.

La réalisation du *Projet II* suit sensiblement les mêmes étapes que le *Projet I*. Le projet s'ancre à la même problématique professionnelle qui, dans la démarche de réalisation du projet, est réexaminée en fonction du contexte qui peut avoir évolué, mais aussi en enrichissant les référents issus de la littérature scientifique et professionnelle.

DEMANDE D'ATTESTATION ÉTHIQUE

Dans tous les cas où la réalisation des projets d'intervention comporte une (ou des) collecte de données auprès d'êtres humains, une demande d'**attestation facultaire de conformité éthique** doit être faite.

La demande d'attestion facultaire de conformité éthique est faite par la doctorante ou le doctorant après l'inscription à l'activité DED921 *Projet I* ou DED922 *Projet II*. Par la suite, dans le cadre de l'activité de séminaire correspondante, la demande d'attestation éthique doit être faite sur la plateforme NAGANO en collaboration avec le comité de direction et la ressource professorale du séminaire.

Une fois approuvée par le comité de direction et la personne responsable du programme, la doctorante ou le doctorant reçoit une attestation facultaire de conformité éthique.

Toutes les informations sur la demande de conformité éthique sont sur l'Intranet du programme de D.Éd.

LES ACTIVITÉS DE RÉSIDENCES

CONCOMMITANCE

L'activité DED914 *Résidence I* doit se faire en concomitance avec l'activité DED921 *Projet I*.
L'activité DED915 *Résidence II* doit se faire en concomitance avec l'activité DED922 *Projet II*.

DURÉE

La durée des activités DED914 *Résidence I* et DED915 *Résidence II* est d'au plus 3 trimestres, à compter de la réception du formulaire d'activité de résidence par le programme.

INSCRIPTION

L'inscription aux activités de résidences se fait au moyen du formulaire d'inscription et du formulaire d'activité de résidence. Ce second formulaire est complété par la doctorante ou le doctorant et par la personne responsable de l'activité, puis retourné au programme par cette dernière à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca **au plus tard deux semaines avant le début de l'activité** pour que la personne responsable du programme puisse l'approuver. L'inscription définitive se fait après réception et approbation du formulaire.

ENCADREMENT

La personne resonsable de l'activité doit avoir le statut de professeur ou être habilitée par le vice-décanat à la formation[7] si elle provient d'un milieu professionnel.

NOTATION

Une note alphanumérique selon le barême ci-dessous est accordée à chacune des activités de résidence.

Excellent		Très bien		Bien		Passable et Échec	
A+ : 91 % et +	4.3	B+ : 82 % à 84 %	3.3	C+ : 73 % à 75 %	2.3	D+ : 64 % à 66 %	1.3
A : 88 % à 90 %	4.0	B : 79 % à 81 %	3.0	C : 70 % à 72 %	2.0	D : 60 % à 63 %	1.0
A- : 85 % à 87 %	3.7	B- : 76 % à 78 %	2.7	C- : 67 % à 69 %	1.7	E : 59 % et -	0

DESCRIPTION

Les activités de résidences, **DED914 *Résidence I*** et **DED915 *Résidence II***, sont des activités à caractère conceptuel (recension d'écrits) ou pragmatique (intervention ciblée dans son milieu de travail ou stage dans un autre milieu) qui visent à outiller la doctorante ou le doctorant dans ses activités de projets sur le plan du diagnostic situationnel, de la planification, de la mise en œuvre, de l'intervention prévue, etc.

Chacune de ces activités est réalisée sous la supervision d'un ou des deux membres du comité de direction ou d'une autre ressource professorale de l'Université de Sherbrooke qui détient un champ d'expertise spécifique en lien avec les objectifs d'apprentissage.

Dans le cadre des activités de résidences, deux (2) productions sont attendues. Les échéances des dépôts sont précisées dans le formulaire d'activité de résidence et peuvent être modifiées le cas échéant.

[7] Consulter le Règlement facultaire sur l'habilitation à la direction et à la codirection au Doctorat professionnel en éducation

Une fois l'activité de résidence terminée, le formulaire d'activité de résidence préalablement envoyé pour l'inscription doit être à nouveau complété (section 5) et transmis à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca par la personne responsable de l'activité **au plus tard un mois après la fin de l'activité**.

DED914 – RÉSIDENCE I (3 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
S'outiller sur le plan conceptuel ou pragmatique au regard de l'intervention prévue dans son Projet I. Développer des compétences à poser un diagnostic situationnel, à planifier, à mettre en œuvre et à évaluer ses interventions ou à poser un regard éthique et critique sur celles-ci.
Contenu
Enrichissement de l'analyse de la situation professionnelle et de la problématique abordée au début du parcours doctoral par des activités à caractère conceptuel (recension d'écrits) ou pragmatique (intervention ciblée dans son milieu de travail ou stage dans un milieu autre que le sien).

DED915 – RÉSIDENCE II (3 CRÉDITS)

Cible(s) de formation
S'outiller sur le plan conceptuel et pragmatique au regard de l'intervention prévue dans son Projet II. Développer des compétences à poser un diagnostic situationnel, à planifier, à mettre en œuvre, à évaluer ses interventions ou à poser un regard éthique et critique sur celles-ci.
Contenu
Approfondissement de son analyse de la situation professionnelle et de la problématique qui se complexifie tout au long de son parcours doctoral par des activités à caractère conceptuel (recension d'écrits) ou pragmatique (intervention ciblée dans son milieu de travail ou stage dans un milieu autre que le sien).

LA PRODUCTION INTERMÉDIAIRE – *DED916 ÉPREUVE ET SOUTENANCE DOCTORALES* (6 CR.)

Cible(s) de formation Valider les capacités méthodologiques et conceptuelles nécessaires à la réalisation du doctorat professionnel en éducation. Répondre par écrit à deux questions en lien avec la thématique professionnelle ciblée dans le cadre de la démarche doctorale et abordée dans l'activité DED 921 *Projet I*.

Contenu

Questions en lien avec le diagnostic situationnel établi, les interventions planifiées et réalisées, la perspective ou la posture épistémologique dans laquelle s'inscrivent ces interventions ou les aspects méthodologiques de la démarche. L'étudiante ou l'étudiant dispose d'une période de douze semaines pour préparer une réponse écrite d'un maximum de 30 pages (maximum de 15 pages par question). Le dépôt du texte est suivi d'une épreuve orale où le candidat ou la candidate présente une synthèse de ses réponses et répond aux questions complémentaires des membres du jury chargé de l'évaluation.

Préalable(s)

DED 921

La production intermédiaire constitue un moment charnière au doctorat professionnel en éducation (D. Éd.) et prend la forme d'une épreuve doctorale avec soutenance.

Selon le Règlement des études, la production intermédiaire est une « production désignée comme déterminante par la faculté ou le centre universitaire de formation qui témoigne d'une capacité de synthèse, de l'appropriation des connaissances ou de l'intégration des apprentissages effectuée dans le cadre d'un programme d'études de grade de 2e ou 3e cycle, et qui présente les caractéristiques suivantes :

• est évaluée par un jury;

• est nécessaire pour l'obtention du grade, s'il y a lieu;

• ne peut être reprise à la suite d'un échec;

• entraîne l'exclusion du programme d'études à la suite d'un échec;

• ne peut faire l'objet d'une reconnaissance des acquis.

PRÉALABLE

La réussite de l'activité DED921 *Projet I* est préalable à l'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales*.

DURÉE

La durée de l'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales* est d'au plus 2 trimestres.

INSCRIPTION

L'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales* doit être réalisée **avant la fin de la 4e année au programme.**

Le non-respect du délai pour s'inscrire et réussir cette activité, sans demande de délai approuvée par le programme, entraîne l'**exclusion** du programme.

L'inscription à l'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales* s'effectue à compter de l'envoi du résultat final à l'activité DED921 *Projet I* au programme par le comité de direction. La doctorante ou le doctorant doit compléter le formulaire d'inscription **dès qu'il reçoit la note finale de son Projet I**.

Deux dates sont possibles pour commencer l'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales*, lesquelles doivent être respectées pour que la doctorante ou le doctorant puisse demeurer dans sa cohorte : 15 juin ou 15 septembre.

Voici deux exemples de calendrier :

	Début 15 juin	**Début 15 septembre**
Dépôt du rapport final du Projet I	Au plus tard le 8 mai	Au plus tard le 8 août
Réception des questions (1 mois plus tard)	Au plus tard le 8 juin	Au plus tard le 8 septembre
Envoi des questions (après approbation)	Le 15 juin	Le 15 septembre
Réception des réponses (12 semaines plus tard)	7 septembre	8 décembre
Soutenance (1 mois plus tard)	mi-octobre	Mi-janvier
Séminaire II	Fin janvier de l'année suivante	

NOTATION

La note réussite (R) ou échec (E) est accordée à la production intermédiaire DED916 *Épreuve et soutenance doctorales*.

DESCRIPTION

L'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales* consiste en deux questions à développement adressées à la doctorante ou au doctorant.Ces questions sont formulées de manière à pouvoir évaluer les compétences considérées nécessaires à la poursuite du doctorat professionnel en éducation. Une soutenance permet une présentation orale des réponses et des compléments d'information en fonction des interrogations soulevées par les membres du jury.

En lien avec l'activité DED921 *Projet I* réalisée préalablement par la doctorante ou le doctorant, chacune des questions concerne soit:

- la problématique professionnelle;
- le diagnostic situationnel;
- la perspective épistémologique dans laquelle s'inscrivent ces interventions;
- les aspects méthodologiques de la démarche;
- les interventions planifiées et réalisées;
- l'évaluation qui en a été faite;
- toute autre dimension liée à l'activité DED 921 *Projet I* réalisée par la doctorante ou le doctorant et à la posture professionnelle que suppose une telle réalisation;
- Un guide pour l'élaboration des questions est disponible pour le jury dans l'Intranet du programme.

Les questions sont élaborées par le jury et approuvées par la personne responsable du programme.

JURY

Le jury est formé de deux membres :

- La professeure ou le professeur de la Faculté d'éducation qui agit en tant que directrice ou directeur de la doctorante ou du doctorant;
- Une évaluatrice ou un évaluateur interne, membre du corps professoral de l'Université de Sherbrooke ou d'un autre établissement universitaire (dont l'expertise est en lien avec le projet d'intervention développé dans le cadre de l'activité DED921 *Projet I*) mais ne faisant pas partie du comité de direction de la doctorante ou du doctorant.

PROCÉDURE

1- **Au plus tard un mois après le dépôt du rapport d'évaluation de projet** (production 3) de l'activité DED921 *Projet I*, le comité de direction transmet au programme :

   a. La fiche de résultat de l'activité DED921 *Projet I* complétée ;

   b. Les deux questions par le biais du formulaire questions. Les membres du jury peuvent consulter le document « *Pistes de questions* » disponible dans l'intranet du programme, dans la section dédiée aux ressources professorales.

2- La doctorante ou le doctorant fait parvenir la formulaire d'inscription au programme en indiquant DED916 *Épreuve et soutenance doctorales.*

3- Il s'agit d'un travail individuel réalisé sans l'encadrement du comité de direction. Chaque réponse doit faire entre 18 et 20 pages excluant la table des matières et les références et doit respecter les normes de présentation de la Faculté d'éducation (consulter la section normes de présentation facultaires et le guide relatif à la rédaction épicène sur l'intranet facultaire). Les annexes ne sont pas permises.

4- Après la réception des questions, la doctorante ou le doctorant dispose d'au plus 12 semaines pour rédiger et transmettre son texte (réponses aux deux questions) à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca, en formats Word et PDF. Le non-respect de la période maximale de 12 semaines pour le dépôt des réponses aux questions de l'épreuve doctorale ou le non-respect des normes de présentation après un rappel et l'ajout d'une semaine de délai supplémentaire entraîne l'échec à cette activité (E).

ÉVALUATION DES RÉPONSES AUX QUESTIONS

Lors de l'envoi des réponses de la doctorante ou du doctorant au jury par le programme, la grille d'évaluation de l'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales* leur est transmise et une date est planifiée pour la soutenance.

Les membres du jury ont 30 jours pour évaluer les réponses de la doctorante ou du doctorant. **Aucune grille ni aucun rapport d'évaluation ne sera transmis à la doctorante ou au doctorant avant la soutenance**.

SOUTENANCE ET ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DOCTORALE

- La personne responsable du programme (ou toute autre personne désignée par elle) agit en tant que présidente ou président du jury ainsi que modératrice ou modérateur comme troisième membre du jury. Elle rappelle la procédure et assure le bon déroulement de la soutenance, notamment en gérant le temps.
- Une présentation orale de 30 minutes (avec un support visuel), par la doctorante ou le doctorant, porte sur les deux questions de l'épreuve doctorale; la doctorante ou le doctorant est ensuite invitée ou invité à répondre aux questions complémentaires des membres du jury (environ 60 minutes).
- Après cette période d'échanges, les membres du jury délibèrent en l'absence de la doctorante ou du doctorant et rendent leur décision (réussite, ajournement ou échec). Les membres du jury complètent (décision et synthèse des commentaires) la Fiche de résultat et la transmettent au programme **au plus tard deux semaines après la soutenance**.
- Une fois reçue, la fiche est approuvée et signée par la présidente ou le président du jury et est transmise à la doctorante ou au doctorant.
- L'enregistrement de la soutenance est autorisé et sous la responsabilité de la doctorante ou du doctorant.
- En cas d'ajournement, le jury en informe le programme et la personne responsable du programme par courriel à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca et les informe également des consignes en prévision de la reprise de l'épreuve. Ces consignes déterminent dans quel délai (au plus 6 mois) la doctorante ou le doctorant doit déposer un nouveau document écrit et, le cas échéant, procéder à une seconde soutenance (au plus tard un mois

après le dépôt du nouveau document écrit). Ces consignes sont ensuite transmises à la doctorante ou au doctorant par le programme au plus tard deux semaines après la soutenance de l'épreuve doctorale.

- Advenant un désaccord quant au résultat à attribuer à l'activité *Épreuve et soutenance doctorales* (réussite, ajournement ou échec), chaque membre du jury doit transmettre un rapport écrit à la responsable du programme à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca au plus tard deux semaines après la soutenance. À la réception des rapports, la personne responsable du programme peut faire appel à un autre membre interne parmi les suggestions initialement faites par le comité de direction ou à un autre membre interne expert du contenu traité. Cette personne dispose d'un délai de 30 jours pour transmettre son évaluation qui tient compte à la fois du document déposé, de l'enregistrement de la soutenance, s'il y a lieu, et du rapport de chaque membre du jury. La personne responsable du programme prend en compte les trois évaluations afin de poser un jugement et attribuer le résultat final. Le programme informe la doctorante ou le doctorant ainsi que les membres du jury de la décision finale.

IMPORTANT : L'échec (E) à l'activité EDU916 *Épreuve et soutenance doctorales* entraîne l'exclusion du programme.

LA PRODUCTION DE FIN D'ÉTUDES – *DED923 ACTIVITÉ DE SYNTHÈSE* (12 CR.)

PRÉALABLE

L'activité DED922 – *Projet II* est préalable à cette activité.

DURÉE

La durée de l'activité **DED923 *Activité de synthèse*** est d'au plus quatre (4) trimestres à compter de l'inscription.

INSCRIPTION

Consulter la section « Vous inscrire à une activité pédagogique » de ce Guide.

DESCRIPTION

L'***Activité de synthèse*** (DED923 – 12 crédits) est une épreuve certificative qui permet à l'Université de Sherbrooke d'attester de l'atteinte des cibles de formation menant au grade de *Docteure* ou *Docteur en éducation* (D. Éd.). L'*Activité de synthèse* comporte deux productions : l'essai doctoral et une communication professionnelle. Ces deux productions sont évaluées par un jury composé de membres de la communauté universitaire et de la communauté de pratique. Les sept (7) cibles de formation sont évaluées dans le cadre de l'***Activité de synthèse***.

Cible(s) de formation
Rédiger un essai doctoral faisant un retour sur la thématique professionnelle abordée dans le cadre des Projets I et II. Élaborer une synthèse des savoirs professionnels développés au cours de la mise en œuvre de ces projets et analyser la façon dont ceux-ci se sont constitués en pratiques et en compétences, individuelles et collectives, au sein de l'organisation. Réaliser un retour critique sur les cadres conceptuels sollicités dans le cadre des projets.
Contenu
Préparation d'une communication, destinée à la communauté professionnelle. Tout en reconnaissant le caractère situé et singulier des savoirs professionnels développés, identification des pistes pour une plus large communauté de praticiennes et de praticiens exerçant dans des contextes variés. Prise de contact avec les milieux professionnels pour assurer la diffusion de la communication.

L'essai doctoral est un écrit d'une centaine de pages[8] où la doctorante ou le doctorant présente une perspective critique, analytique et éthique sur l'ensemble du processus mené durant le parcours doctoral.

La communication professionnelle est élaborée à l'intention des membres de la communauté professionnelle élargie[9]. Elle peut prendre la forme d'une communication orale ou écrite et vise la diffusion des savoirs professionnels[10] ou de toute autre dimension relative à la démarche doctorale.

[8] Les renseignements sur les normes de présentation en vigueur, ainsi que divers outils, sont disponibles dans l'intranet facultaire : https://www.usherbrooke.ca/education/intranet/normespresentation/ .
Nous invitons aussi toutes les doctorantes et tous les doctorants à consulter la page suivante qui traite de l'intégrité intellectuelle : https://www.usherbrooke.ca/education/faculte/integrite-intellectuelle/.
[9] La communauté professionnelle élargie se définit par un ensemble de professionnels qui œuvrent dans le même domaine et qui ne font pas partie de l'établissement ou de l'organisation hôte.
[10] Ce projet de communication, s'il s'agit d'une communication orale, pourra être présenté lors de la journée colloque.

IMPORTANT : Pour aider la doctorante ou le doctorant dans la réalisation de l'*Activité de synthèse*, le document Balises de l'*Activité de synthèse* (DED923) est accessible sur l'Intranet du programme.

Le colloque. La participation au colloque organisé au printemps précédent la Collation des grades est obligatoire pour la doctorante ou le doctorant, mais la présentation faite par la doctorante ou le doctorant lors de ce colloque n'est pas évaluée.

Selon le Règlement des études, la production de fin d'études est une « production désignée comme déterminante par la faculté ou le centre universitaire de formation qui témoigne d'une capacité de synthèse, de l'appropriation des connaissances ou de l'intégration des apprentissages effectuée dans le cadre d'un programme d'études de grade de 2e ou 3e cycle, et qui présente les caractéristiques suivantes :

• est évaluée par un jury ;

• est nécessaire pour l'obtention du grade, s'il y a lieu;

• ne peut être reprise à la suite d'un échec;

• entraine l'exclusion du programme d'études à la suite d'un échec;

• ne peut faire l'objet d'une reconnaissance des acquis. »

CONSTITUTION DU JURY ET AUTORISATION DU DÉPÔT INITIAL

La directrice ou le directeur de la doctorante ou du doctorant remplit le formulaire organisation du jury de l'*Activité de synthèse* afin :

- d'autoriser le dépôt de l'essai doctoral et de la communication professionnelle ;
- de suggérer la composition du jury souhaité :

Le jury de l'*Activité de synthèse* se compose des trois membres suivants :

1. les membres (2 ou 3) du comité de direction : une voix ;

Deux personnes évaluatrices* non membres du comité de direction :

2. une ressource professorale de l'Université de Sherbrooke ou d'une autre université : une voix ;
3. une personne évaluatrice externe reconnue comme experte du contexte professionnel de référence et occupant un poste dans une organisation ou une communauté professionnelle : une voix.

*Deux suggestions pour chaque personne évaluatrice non membre du comité de direction doivent être données selon les critères suivants :

Éléments à considérer dans l'identification de la ressource professorale du milieu universitaire :

- Intervient dans le domaine relatif à l'objet d'études traité dans le cadre de l'essai ;
- N'a pas collaboré de près aux projets d'intervention menés par la doctorante ou le doctorant ;
- Peut avoir été membre du jury lors de l'*Épreuve doctorale* ;
- Peut avoir été tutrice d'une activité de *Résidence* de la doctorante ou du doctorant.

Éléments à considérer dans l'identification de la personne externe reconnue comme experte du contexte professionnel de référence :

- Possède de l'expertise professionnelle pertinente en lien avec l'objet d'études traité dans l'essai;
- Provient d'un autre milieu que celui dans lequel ont été réalisés les projets d'intervention ;
- Peut avoir été tutrice d'une activité de *Résidence* de la doctorante ou du doctorant.

Le **formulaire organisation du jury** doit être transmis au moins **deux semaines avant le dépôt initial** prévu de l'essai doctoral et de la communication professionnelle pour donner au programme le temps de contacter les membres du jury.

Tout conflit d'intérêts doit être déclaré dans le formulaire pour permettre une décision éclairée tout en s'assurant d'une distance souhaitable pour favoriser la rigueur du processus.

La personne responsable du programme approuve et confirme la composition du jury de cette activité pour chaque doctorante ou doctorant.

DÉPÔT INITIAL DE L'ESSAI DOCTORAL ET DE LA COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

L'*Activité de synthèse* comprend un **essai doctoral**, une **communication professionnelle** ainsi qu'une **participation au Colloque**.

La doctorante ou le doctorant doit transmettre son essai doctoral et sa communication professionnelle au programme à doctorat.professionnel.education@usherbrooke.ca avec le formulaire de dépôt initial et le formulaire d'autorisation de diffusion de l'établissement hôte[11] remplis et signés.

Dans le formulaire de dépôt initial, la doctorante ou le doctorant doit préciser le **sujet** et le **format** de la **présentation** qui a été ou sera réalisée lors du Colloque. Cette présentation peut être, en tout ou en partie, la communication professionnelle élaborée dans le cadre de l'*Activité de synthèse*; il peut s'agir d'une présentation différente.

De plus, le formulaire d'autorisation de diffusion, rempli et signé par les établissements hôtes, doit être inclus en annexe de l'essai doctoral et de la communication professionnelle[12].

ÉVALUATION DE L'ESSAI DOCTORAL ET DE LA COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Pour évaluer l'*Activité de synthèse* et remplir le formulaire *Évaluation de l'essai doctoral et de la communication professionnelle*, les membres du jury disposent de **trente (30) jours ouvrables.**

Dans le cas où la période d'évaluation comprend la période des Fêtes, le délai est de quarante (40) jours ouvrables. Dans le cas où la période d'évaluation comprend la période des vacances annuelles, le délai est de cinquante (50) jours ouvrables.

Chaque membre du jury fait parvenir au programme le formulaire Évaluation de l'essai doctoral et de la communication professionnelle rempli et signé à

doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca.

RENCONTRE DE DÉLIBÉRATION

La rencontre de délibération a pour but de confirmer l'issue de l'évaluation de l'*Activité de synthèse* sur la base des rapports d'évaluation, préalablement envoyés par le programme aux membres du jury.

Cette rencontre entre la personne responsable du programme et les membres du jury est organisée par le secrétariat du programme lors de l'envoi des documents pour évaluation (Doodle).
Après la rencontre de délibération, les issues possibles à l'évaluation de l'*Activité de synthèse* sont les suivantes :

---

[11] L'établissement hôte (lieu ou organisation dans lequel la doctorante ou le doctorant a mené ses deux projets) doit autoriser la diffusion des travaux de la doctorante ou du doctorant.
[12] Si la doctorante ou le doctorant choisit de présenter la communication professionnelle lors du Colloque et que le dépôt initial n'est pas encore fait, le formulaire d'autorisation de diffusion doit parvenir au programme avant la tenue du Colloque.

a) **Réussite sans correction** : la doctorante ou le doctorant répond ou dépasse les exigences, aucune correction n'est demandée. La doctorante ou le doctorant peut faire son dépôt final.

b) **Réussite avec corrections mineures**[13] : la doctorante ou le doctorant répond aux exigences, mais le jury demande des corrections mineures avant le dépôt final de l'essai doctoral et/ou de la communication professionnelle. Un délai d'au plus 6 semaines est accordé à la doctorante ou au doctorant pour faire les corrections demandées avant le dépôt final de l'essai doctoral et de la communication professionnelle. Les membres du comité de direction s'assurent que les corrections demandées sont apportées et approuvent le dépôt final.

c) **Demande de corrections majeures**[14]: la doctorante ou le doctorant répond partiellement aux exigences. Le jury demande des corrections majeures à l'essai doctoral et/ou à la communication professionnelle.

La personne responsable du programme :

- demande à la doctorante ou au doctorant de faire parvenir au programme, dans un délai d'au plus 4 mois :
  - un tableau récapitulatif des corrections apportées à l'essai doctoral et/ou à la communication professionnelle;
  - une nouvelle version de l'essai doctoral et/ou de la communication professionnelle en format Word **avec *suivi des corrections*** activé;
  - une nouvelle version de l'essai doctoral et/ou de la communication professionnelle en format Word et PDF **sans trace de suivi de corrections;**
- accorde un mois au(x) membres(s) du jury ayant demandé une relecture pour prendre connaissance des documents reçus et pour faire parvenir au programme leur nouveau rapport d'évaluation.

d) **Échec à l'*Activité de synthèse*** (DED923) : la doctorante ou le doctorant ne répond ni aux attendus de l'essai doctoral, ni aux attendus de la communication professionnelle, et n'atteint pas les cibles de formation du doctorat professionnel en éducation.

Cette issue entraine l'exclusion du programme.

Au terme de la rencontre de délibération, en cas de désaccord sur l'issue de l'évaluation, la personne responsable du programme peut faire appel à un autre membre parmi les suggestions initialement faites par le comité de direction. Cette personne disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre son évaluation en tenant compte du document déposé par la doctorante ou le doctorant et du rapport de chaque membre du jury. La personne responsable du programme prendra connaissance de cette nouvelle évaluation afin d'attribuer le résultat final. Le programme informe les membres du jury ainsi que la doctorante ou le doctorant de la décision finale.

La fiche résultat avec un résumé des commentaires, signée par la personne responsable du programme et les membres du jury, est transmise au plus tard **5 jours après la délibération** à doctorat.professionnel.éducation@USherbrooke.ca**.** Le programme transmettra ensuite cette fiche à la doctorante ou au doctorant par courriel.

[13] Nous entendons, par corrections mineures, des corrections linguistiques ou des précisions demandées par les membres du jury.

[14] Nous entendons, par corrections majeures, une révision de l'essai doctoral et de la communication professionnelle.

DÉPÔT FINAL DE L'ESSAI DOCTORAL ET DE LA COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Au plus tard 6 semaines après la réception du résultat final de l'activité et après que les corrections demandées auront été apportées, s'il y a lieu, le comité de direction de la doctorante ou du doctorant informe le programme à doctorat.professionnel.education@usherbrooke.ca qu'il approuve le dépôt final de l'essai doctoral et de la communication professionnelle.

Le dépôt final doit se faire par la doctorante ou le doctorant, en format PDF en respectant la nomenclature suivante : **nom_prenom_prenom2_DED_annee** (ex : Robert_Jean_Pierre_DED_2019).

Si l'établissement hôte (ou les établissements hôtes)[15] autorise la diffusion des documents et que les membres du jury recommandent la diffusion des travaux sur la base de leur excellence[16], l'essai doctoral et la communication professionnelle sont également déposés dans Savoirs UdeS, par la doctorante et le doctorant, selon la procédure décrite ici. Cette autorisation de diffusion ne doit pas être en annexe de l'essai. Elle doit être ajoutée comme deuxième document lors du dépôt dans Savoirs UdeS. De plus, il n'est pas nécessaire de la faire parvenir au programme.

Également, seuls les modèles des formulaires de consentement doivent être annexés à l'essai. Les documents remplis et signés par les personnes sollicitées doivent être conservés par la doctorante ou le doctorant dans un lieu sécuritaire.

Le **résultat** obtenu à l'activité EDU923 *Activité de synthèse* sera entré au dossier de la doctorante ou du doctorant une fois que le dépôt final aura été fait au programme et approuvé dans Savoirs UdeS, s'il y a lieu.

La doctorante ou le doctorant sera ensuite invité à recevoir son diplôme lors de la Collation des Grades organisée au mois de septembre de chaque année.

CALENDRIER[17] DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DU DÉPÔT DE L'ACTIVITÉ DE SYNTHÈSE :

Pour que la doctorante ou le doctorant puisse participer à la Collation des Grades du mois de septembre de chaque année, les différentes étapes menant au dépôt final de l'essai doctoral et de la communication professionnelle doivent être réalisées, au plus tard, aux dates suivantes[18] :

- le 15 mars : réception des suggestions des membres du jury
- **le 15 avril** : réception des 4 documents suivants : essai doctoral et communication professionnelle (Word et PDF), formulaire de dépôt initial et autorisation de diffusion
- le 5 avril : confirmation du jury par le programme
- le 20 avril : envoi par le programme des documents au jury pour évaluation
- la première semaine de juin (6 semaines plus tard) : réception des rapports d'évaluation des membres du jury
- la deuxième quinzaine de juin : rencontre de délibération (jury et personne responsable du programme)
- **le 15 aout** (soit 6 semaines plus tard) : réception du dépôt final (au programme et/ou dans Savoirs UdeS)

---

[15] **Autorisation de l'établissement hôte** : Le supérieur immédiat ou la personne responsable de la diffusion de projets dans le milieu.

[16] Les travaux sont jugés excellents s'il y a **Réussite sans correction** et une mention de la pertinence et de la qualité des savoirs professionnels qui se dégagent pour la communauté professionnelle, ou, **Réussite avec correction mineure** et une mention de la pertinence et de la qualité des savoirs professionnels qui se dégagent pour la communauté professionnelle.

[17] Ce calendrier tient compte des impératifs liés à la Collation des grades et des congés estivaux des différents intervenants (jury, équipe programme, comité de direction, doctorante ou doctorant).

[18] Bien sûr, une doctorante ou un doctorant pourrait entreprendre le processus beaucoup plus tôt.

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES OPTIONNELLES

Le doctorat professionnel en éducation compte 24 crédits d'activités optionnelles. Un minimum de 15 crédits de 3e cycle doivent être réussis avant l'admission au doctorat professionnel en éducation. Au cours du parcours doctoral, il restera donc 9 crédits optionnels à compléter, par :

- une ou plusieurs activités optionnelles de groupe,
- une à deux (2) activités de lectures dirigées (DED935, DED936)

DED937 – APPROCHE DE CODÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : FONDEMENTS ET PRATIQUE

DURÉE

L'activité pédagogique optionnelle de groupe DED937 est d'une durée de deux trimestres et vaut 6 crédits.

INSCRIPTION

Consultez la section Vous inscrire à une activité pédagogique de ce même Guide.

NOTATION

Une note alphanumérique selon le barême ci-dessous est accordée à chacune des activités de groupe.

Excellent		Très bien		Bien		Passable et Échec	
A+ : 91 % et +	4.3	B+ : 82 % à 84 %	3.3	C+ : 73 % à 75 %	2.3	D+ : 64 % à 66 %	1.3
A : 88 % à 90 %	4.0	B : 79 % à 81 %	3.0	C : 70 % à 72 %	2.0	D : 60 % à 63 %	1.0
A- : 85 % à 87 %	3.7	B- : 76 % à 78 %	2.7	C- : 67 % à 69 %	1.7	E : 59 % et -	0

DESCRIPTION

Les cibles de formation et un aperçu du contenu sont présentés ci-dessous.

Cible(s) de formation
S'approprier les fondements de l'approche de codéveloppement professionnel. Situer épistémologiquement cette approche au sein d'un ensemble d'approches apparentées, comme l'analyse des pratiques professionnelles. Élaborer un projet d'intervention en contexte professionnel et analyser les enjeux sous-jacents à cette mise en œuvre. Développer les compétences propres à la démarche de codéveloppement en termes de planification, d'organisation et d'accompagnement.
Contenu
Fondements conceptuels pertinents à la démarche de codéveloppement : les notions de préconceptions, de situation, de réflexion et de réflexivité, notamment. Connaissances en lien avec l'animation, l'écoute, le questionnement et la rétroaction.

ACTIVITÉS OPTIONNELLES DE GROUPE HORS PROGRAMME

Avant de choisir une activité optionnelle, la doctorante ou le doctorant consulte son comité de direction.

INSCRIPTION

L'inscription aux activités optionnelles de groupe se fait au moyen du formulaire d'inscription.

Activité pédagogique optionnelle choisie parmi celles offertes au 3e cycle à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

- Inscription à l'activité par le programme directement dans le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant. Résultat pris en compte dans la moyenne cumulative.

Activité pédagogique optionnelle choisie en dehors de l'Université de Sherbrooke :

- Demande d'autorisation d'études hors établissement (AEHE) faite auprès du BCI.
  Résultat EA inscrit sur le relevé de notes, non pris en compte dans la moyenne cumulative.

ACTIVITÉS DE LECTURES DIRIGÉES – DED935 ET DED936

DURÉE

La durée des activités de lectures dirigées est d'au plus deux trimestres à compter de la réception du *Formulaire d'activité de lectures dirigées* par le programme.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à une activité de lecture dirigée, la doctorante ou le doctorant doit :

- compléter le formulaire d'inscription;
- compléter le formulaire d'activité de lectures dirigées, le signer et le faire parvenir à la personne responsable de l'activité;

La personne responsable de l'activité signe le formulaire et le transmet au programme à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca **au plus tard deux semaines avant le début de l'activité** afin que la personne responsable du programme puisse l'approuver.

L'inscription définitive de l'activité au dossier de la doctorante ou du doctorant se fait après réception et approbation du formulaire.

ENCADREMENT

La personne resonsable de l'activité doit avoir le statut de professeur ou être habilitée par le vice-décanat à la formation[19] si elle provient d'un milieu professionnel.

NOTATION

Une note alphanumérique selon le barême ci-dessous est accordée à chacune des activités de lectures dirigées.

Excellent		Très bien		Bien		Passable et Échec	
A+ : 91 % et +	4.3	B+ : 82 % à 84 %	3.3	C+ : 73 % à 75 %	2.3	D+ : 64 % à 66 %	1.3
A : 88 % à 90 %	4.0	B : 79 % à 81 %	3.0	C : 70 % à 72 %	2.0	D : 60 % à 63 %	1.0
A- : 85 % à 87 %	3.7	B- : 76 % à 78 %	2.7	C- : 67 % à 69 %	1.7	E : 59 % et -	0

[19] Consulter le Règlement facultaire sur l'habilitation à la direction et à la codirection au Doctorat professionnel en éducation

DESCRIPTION

Les activités de lectures dirigées sont supervisées par une tutrice ou un tuteur qui en assure l'encadrement[20]. Deux (2) activités sous forme tutorale comptant trois (3) crédits chacune sont disponibles :

- DED935 *Activités de lectures dirigées I*
- DED936 *Activités de lectures dirigées II*.

Cible(s) de formation

Approfondir une question liée au projet doctoral d'intervention ciblée, principalement par une recension d'écrits soutenant la problématisation d'une situation, la mise en œuvre ou l'évaluation d'interventions en contexte professionnel. Réaliser une synthèse critique témoignant de la recension réalisée et de son apport au projet doctoral.

Contenu

Repérage, sélection, analyse et synthèse de façon structurée et critique, d'ouvrages et de références professionnels et scientifiques pertinents à la question soulevée.

RÉSULTAT

Une fois l'activité terminée, le formulaire d'activité de lectures dirigées préalablement envoyé pour l'inscription doit être à nouveau complété (section 5 – Résultat final et signature) et transmis à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca par la personne responsable de l'activité **au plus tard un mois après la fin de l'activité**.

[20] La personne tutrice de l'activité doit avoir le statut de professeur ou être habilitée par le vice-décanat à la formation[20] si elle provient d'un milieu professionnel.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Principes généraux

Des activités pédagogiques réalisées dans un autre programme de 3e cycle en éducation peuvent être reconnues dans le programme de doctorat professionnel en éducation (D. Éd.), une fois l'admission confirmée.

Modalités

Pour l'étudiante ou l'étudiant admis au D. Éd. et :

- *qui a déjà complété entre 15 et 24 crédits dans un autre programme de 3e cycle en éducation :*
  - au plus 24 crédits peuvent être reconnus en allocation globale sans mention de la note (EQ), comme activités optionnelles au D. Éd., advenant que la moyenne cumulative obtenue à ces activités soit de 3.2 sur 4.3 ou supérieur. Ces crédits sont ajoutés au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant, par le programme, au courant de la deuxième année d'inscription au D. Éd. La reconnaissance d'une activité dont le résultat obtenu est inférieur à B+ peut être refusée. Les activités doivent avoir été réalisées depuis moins de 10 ans.
- *qui a complété plus de 24 crédits dans un autre programme de 3e cycle en éducation :*
  - au plus 6 crédits (non déjà reconnus comme crédits d'activités optionnelles au D. Éd.) peuvent faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis scolaires avec preuve, notamment pour les activités DED914 *Résidence I* (3 cr.) et/ou DED915 *Résidence II* (3 cr.). Auquel cas, l'activité (ou les activités) doit :
    - avoir été réussie avec une note minimale de B+;
    - avoir été réalisée depuis moins de 10 ans;
    - présenter une équivalence de contenu d'au moins 70% avec l'une des activités pédagogiques* du doctorat professionnel en éducation;

*Activités pédagogiques du D. Éd. non accessibles à la reconnaissance d'acquis :	DED906 *Épreuve doctorale* DED907 *Séminaire I* DED908 *Séminaire II* DED909 *Séminaire III* DED921 *Projet I* DED922 *Projet II* DED923 *Activité de synthèse*

LES RENSEIGNEMENTS UTILES

OBTENIR UN CIP ET ACCÉDER À MOODLE

Pour profiter des nombreux services informatiques offerts par l'Université de Sherbrooke, notamment la plateforme Moodle, la doctorante ou le doctorant doit d'abord **activer son identité électronique** en attribuant un mot de passe à son CIP **ET** activer son adresse de courriel à l'UdeS (@USherbrooke.ca).

IMPORTANT : Toutes les communications adressées par le programme à la doctorante ou au doctorant le sont par le biais de l'adresse @Usherbrooke.ca.

S'INSCRIRE EN SCOLARITÉ OU EN RÉDACTION

Le régime d'inscription du doctorat professionnel en éducation est le **régime global à temps partiel**.

Cette inscription en scolarité ou en rédaction est OBLIGATOIRE, **même si la doctorante ou le doctorant ne souhaite pas s'inscrire à une activité offerte à l'horaire pour un trimestre donné**.

Chaque trimestre, la doctorante ou le doctorant doit informer le programme de son souhait, ou non, de poursuivre son parcours au doctorat professionnel en éducation en complétant le formulaire d'inscription en ligne.

La doctorante ou le doctorant doit indiquer, sur le formulaire d'inscription, si elle est ou s'il est en **scolarité** (12 premiers trimestres), en **rédaction** (à partir du 13e trimestre) ou en interruption d'études, s'il y a lieu.

RETIRER L'INSCRIPTION EN SCOLARITÉ OU EN RÉDACTION

Dans le cas de l'inscription en **scolarité à temps partiel** (obligatoire pour les 12 premiers trimestres d'inscription) et de **rédaction à temps partiel** (à partir du 13e trimestre), la date de retrait ou d'ajout est définie selon le calendrier facultaire. Le retrait effectué avant la date inscrite sur le calendrier entraîne l'annulation des frais de scolarité. Une fois la date dépassée, il n'y pas d'abandon possible et les frais sont facturés.

Ci-après, les dates généralement inscrites dans le calendrier facultaire :

TRIMESTRE D'AUTOMNE	*TRIMESTRE D'HIVER*	*TRIMESTRE D'ÉTÉ*
15 septembre	21 janvier	21 mai

S'INSCRIRE À UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Pour s'inscrire à une ou des activités pédagogiques, la doctorante ou le doctorant consulte l'intranet, clique sur : Je m'inscris et complète le formulaire d'inscription.

RETIRER OU ABANDONNER UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Pour **retirer** (sans frais) une activité pédagogique ou l'**abandonner** avant les dates limites, la doctorante ou le doctorant doit aviser le programme à doctorat.professionnel.education@USherbrooke.ca et remplir le Formulaire de retrait ou d'abandon . Il ne suffit pas d'aviser la ressource professorale.

IMPORTANT : Le retrait d'une activité pédagogique n'entraîne pas le retrait des frais de scolarité. C'est le retrait de l'inscription en scolarité ou en rédaction, en respect des dates limites, qui a un impact sur les frais de scolarité.

Les dates limites de retrait et d'abandon varient selon l'activité pédagogique. Consulter le tableau ci-dessous :

<table>
<tr><th>Activité pédagogique[1]</th><th>Date de retrait[2]</th><th>Conséquence</th><th>Date d'abandon[2]</th><th>Conséquence AVANT la date</th><th>Conséquence APRÈS la date</th></tr>
<tr><td>Projet I et II (DED921 et DED922)</td><td rowspan="3">Avant la fin du premier mois de l'activité</td><td rowspan="6">L'activité n'apparaît plus sur le relevé de notes</td><td rowspan="3">Avant la fin de la première moitié de l'activité</td><td rowspan="5">AB (abandon) inscrit sur le relevé de notes sans conséquence sur la moyenne cumulative</td><td rowspan="5">W (échec par abandon) inscrit sur le relevé de notes comptant comme un 0 sur la moyenne cumulative</td></tr>
<tr><td>Résidences I et II (DED914 et DED915)</td></tr>
<tr><td>Lectures dirigées (DED935 et DED936)</td></tr>
<tr><td>Séminaires I, II, III (DED907, DED908, DED909)</td><td rowspan="2">Avant le deuxième cours en présentiel</td></tr>
<tr><td>Activités de groupe (DED901, DED902, DED903 et DED904)</td><td>Avant le deuxième tiers de l'activité</td></tr>
<tr><td>Production intermédiaire
Épreuve et soutenance doctorales (DED916)</td><td>Avant la réception des questions</td><td colspan="3" rowspan="2">La production intermédiaire et la production de fin d'études (Activité de synthèse – DED923) ne peuvent pas être abandonnées. Tout arrêt de l'activité après la période de retrait entraîne un échec par abandon (W).</td></tr>
<tr><td>Production de fin d'études
Activité de synthèse (DED923)</td><td>Au plus tard un mois après l'inscription</td></tr>
</table>

[1] pour connaître les durées des activités, se référer au chapitre « Les activités pédagogiques »

[2] Pour connaître les dates exactes à chaque trimestre, se référer à l'horaire et aux plans d'activités pédagogiques

ACCÉDER AU DOSSIER ÉTUDIANT

Pour consulter ses résultats, sa facture, ses inscriptions, obtenir ses relevés pour fins d'impôt ou modifier ses coordonnées (changement d'adresse postale ou de numéro de téléphone), la doctorante ou le doctorant consulte son **dossier étudiant**.

La doctorante ou le doctorant qui veut consulter ou imprimer le relevé de notes :

1- Accéder au dossier « *Renseignements académiques* » du dossier étudiant en ligne;
2- Une fois dans cette section, cliquer sur *Bulletin cumulatif*;
3- Choisir « imprimer » dans le menu du navigateur.

Obtenir la facture à une autre adresse électronique que USherbrooke.ca :

1- Accéder au dossier « *Informations financières* » du dossier étudiant en ligne;
2- Une fois dans cette section, cliquer sur « *Mode de réception de la facture* »;
3- Indiquer la deuxième adresse électronique où l'avis devra être envoyé en copie conforme.

OBTENIR DES DOCUMENTS OFFICIELS

Pour obtenir un document officiel comme un relevé de notes ou une attestation d'inscription, la doctorante ou le doctorant peut :

- Faire une demande en ligne sur le site internet du Centre de services à : https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-administratifs/demandes-de-documents-officiels/
- Se présenter en personne au Centre de services du campus de Sherbrooke ou de Longueuil.

Campus de Sherbrooke	Campus de Longueuil
Pavillon Georges-Cabana Local B1-1001	150, Place Charles-Le Moyne 2e étage

DEMANDER UN DÉLAI

La doctorante ou le doctorant qui souhaite demander un délai doit en faire part en premier lieu à la ressource professorale de l'activité pédagogique concernée pour que celle-ci l'informe sur la procédure à suivre.

Le cas échéant, elle ou il doit remplir le formulaire de demande de délai.

IMPORTANT : Conformément au *Règlement des études* (article 4.1.5.2), au *Règlement complémentaire facultaire* (point 4.1.5.2) et à la *Politique d'évaluation des apprentissages (Politique 2500-008) - Règlement facultaire : 2e et 3e cycles* (point 3.5), une demande de délai peut être déposée jusqu'au jour même d'une évaluation, de la remise d'un travail ou de la fin d'une activité pédagogique et doit être accompagnée d'un justificatif valable (raisons indépendantes de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant, tel que balisé par la Politique d'évaluation des apprentissages).

RAPPEL : Le défaut de remettre un travail ou de réaliser une évaluation à la date prévue, au terme d'un délai accordé, s'il y a lieu, entraîne le résultat zéro (0) à ce travail ou à cette évaluation. La ressource professorale doit alors en informer la doctorante ou le doctorant par courriel en mettant le programme en copie conforme. Le résultat est déposé au dossier de la doctorante ou du doctorant.

INTERROMPRE LES ÉTUDES

Pour demander une interruption des études, la doctorante ou le doctorant doit communiquer avec le programme. Cette **demande d'interruption d'études** peut être faite à deux moments :

- **Au moment de l'inscription** en complétant le formulaire d'inscription en ligne et en précisant « en interruption d'études » et en joignant un **billet médical valide** (maladie ou maternité) précisant la durée de l'interruption ou la date de début et de fin de l'interruption.
- **Avant la date limite de retrait** de la scolarité en complétant le formulaire de retrait ou d'abandon et en joignant un **billet médical valide** (maladie ou maternité) précisant la durée de l'interruption ou la date de début et de fin de l'interruption.

DEMANDER UNE RÉVISION DE NOTE

L'Université de Sherbrooke reconnaît le droit à une révision de note finale, à la condition qu'une demande soit faite au moyen du formulaire au plus tard vingt (20) jours ouvrables après que le résultat obtenu à une activité pédagogique ait été inscrit au dossier étudiant.

La demande doit être transmise à secretariat.gde.education@USherbrooke.ca avec les documents requis.

IMPORTANT : Certaines activités pédagogiques ne peuvent pas faire l'objet d'une révision de note. Veuillez consulter le Règlement des études.

MAINTENIR LA MOYENNE CUMULATIVE MINIMALE

Pour demeurer au programme de doctorat professionnel en éducation, les conditions suivantes doivent être rencontrées :

- Maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,2 sur 4,3 calculée sur au moins 9 crédits au programme, excluant les 15 crédits de 3e cycle répondant à la condition particulière d'admission. Une moyenne cumulative inférieure à 3,2 peut mener à l'exclusion du programme.
- Réussir l'activité DED916 *Épreuve et soutenance doctorales*.

  Le non-respect de la période maximale de douze semaines pour le dépôt des réponses aux questions de l'épreuve doctorale entraîne l'échec à l'activité DED916. Le non-respect des normes de présentation après un rappel et l'ajout d'une semaine de délai supplémentaire entraîne l'échec à l'activité DED916. L'échec à l'activité DED916 entraîne l'exclusion du programme.

Si la doctorante ou le doctorant rencontre des difficultés dans une ou plusieurs activités pédagogiques, elle ou il est invité à communiquer rapidement avec la ressource professorale ou un membre de l'équipe du doctorat professionnel éducation pour en discuter.

NORMES DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS

Les travaux remis dans le cadre du programme doivent respecter les normes de présentation des travaux écrits.

La Faculté d'éducation a mis en place des outils qui se veulent des ressources pour l'appropriation des normes :

https://www.usherbrooke.ca/education/intranet/normespresentation/